

5980  

---

23

Mr Tripels de Hautt

E/V.

s/suite

M<sup>r</sup> Cripels de Haut

175 rue du Lion

Russell

27 mai 1933.

C.

Monsieur,

Comme suite à vos instances, je n'ai pas manqué d'examiné la possibilité de faire figurer dans notre Musée d'Art moderne le Portrait de S.M. la Reine Louise-Marie, par Jean de la Hoese, qui appartient à l'Etat. Mais je suis au regret de vous faire savoir que déjà, antérieurement, la Commission de nos Musées avait émis un avis défavorable au dépôt de ce tableau dans nos galeries où le peintre de la Hoese est d'ailleurs représenté par d'autres oeuvres et notamment le Portrait de son père qui est assurément d'une valeur artistique supérieure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Tripels de Hault  
175 rue du Trône  
Bruxelles  
-----

17 mars 1933.

Note à Monsieur Walraevens

-----

Veillez inscrire la photographie ci-jointe, "Portrait de la Reine Marie-Louise d'Orléans", par De la Housse, se trouvant au Ministère de l'Intérieur, salle à manger de l'hôtel ( photographie du Cinquantenaire). Faites payer la note par M. Demeter.

Après collage et inscription, rendez-moi la photographie afin que je puisse aller voir ce tableau.

Le Conservateur en Chef,

10 mars 1933.

Monsieur le Directeur,

Il me revient que vous avez photographié, en 1926, le Portrait de la Reine Louise-Marie, peint par De la Hoesse, portrait qui se trouve à l'hôtel du Ministre de l'Intérieur.

Je serais heureux de pouvoir obtenir, pour la documentation de nos Musées, une épreuve de ce cliché.

Croyez, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

MONSIEUR VERSTRAETEN,  
Directeur du Service Photographique  
des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,  
Avenue des Nerviens,  
Bruxelles

(se) portrait de la Reine  
Marie  
photographié en 1926,  
par M<sup>r</sup> Verstraeten  
du musée du Cinquantiennaire  
au Ministère de l'Intérieur  
(salle à manger)  
10, rue de la Loi

par M<sup>r</sup> Verstraeten photographe  
du musée du Cinquantiennaire.

Documentation du Musée  
du Cinquantiennaire sur  
la Reine Louise Marie.

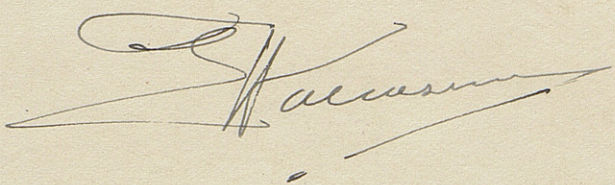
TELEPHONE

MUSÉES ROYAUX  
DES BEAUX-ARTS  
DE BELGIQUE

BRUXELLES, LE .....  
9, RUE DU MUSÉE

Monsieur le Conservateur en Chef  
M. Trippels de Haelt, dont vous  
avez sauronné, vient de m'apporter la  
note ci-jointe au sujet du Tableau de  
de la Hoëte - Il serait heureux de connaître  
votre impression ~~and~~ et aussi, naturellement  
la suite qui serait, éventuellement, donnée à  
son vœu de le voir figurer au Musée Moderne -  
Si vous le désirez, je le lui communiquerai  
à l'occasion.

Tout d'abord





17 juillet 1920

Au Museum  
 H 5  
 5824/151  
 le 6/03  
 H

Mon cher Tierens

Il a récemment été question du  
 portrait de la première reine, par  
 feu de la Hoose, qui est au  
 Ministère de l'Intérieur.

Je profite du départ de M. Poullet  
 et de l'intervalle qui nous sépare  
 de l'arrivée de M. de Wouters d'Ghies-  
 ter pour faire transporter ce portrait  
 au Musée. La Commission le  
 verra et prendra une décision.  
 C'est bien vulgaire et je ne  
 sais si la peinture pourra rester  
 au Musée mais la question

ser. handes cupi. —

Cardialement a vous

Paul Lambotte

Portrait de la première Reine ...

par Delatloen

L'œuvre qui ~~vous est fait~~ de cette peinture, qui se trouve déposée  
au Ministère de l'Intérieur, nous fournirait peut-être l'occasion de compléter  
notre groupe de portraits de la famille royale.

Dans le vœu qui va s'opérer au Musée moderne, une telle  
œuvre n'aurait été exclue avec raison aux portraits royaux.  
Il est vrai que si l'on se place à un point de vue artistique que abstrait,  
le portrait de Delatloen ne nous paraît pas désirable pour nos  
collections modernes. Mais, d'autre part, certains de nos portraits  
royaux ne sont pas un plus de valeur de leur première œuvre,  
et dans ces conditions le portrait qui vous est présenté pourrait

avec ces derniers, être placé dans <sup>une</sup> salle spéciale. <sup>deux</sup> Tout

cependant, il semble qu'il vaut mieux ne pas admettre <sup>dans un galerie</sup> cette  
œuvre royale, d'un peintre dont nous possédons une  
œuvre remarquablement supérieure, le portrait de son père.

# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :  
RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14  
BRUXELLES

BRUXELLES, LE 30 juillet 1915.

DOSSIER N° 3952.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance de fr. 3250.- (non compris les intérêts qui seront dus au moment du remboursement) à Mr Jules Jean Mechelynck, Industriel, -rue de Flandre, 8 à Gand, sur un bon de réquisition modèle No 32 de la Commission de remonte No 6 du C. t. de la 1ère division d'armée, No 64, fr. 13500.- en date du 3 août 1914. Ce bon est en notre possession.

Nous vous serions obligés de ne pas délivrer de duplicata du titre qui nous a été remis en gage et de vouloir considérer la présente, comme valant opposition à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de cette créance.

Nous vous saurions gré également de nous avertir des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception, que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre signature.

Agréez, Messieurs, avec nos remerciements, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

S<sup>te</sup> Coop<sup>re</sup> d'AVANCES & de PRÊTS  
Le Gérant adjoint,

Au Ministère de la Guerre

Bureau des Réquisitions.

*Walleu*

Nous vous remercions au rapport présenté par  
le Comenieur a chef.

Très respectueusement  
M. Lardier